

PARTIR A L'INTERNATIONAL

GUIDE POUR LES ETUDIANTS PARTANTS



MOBILITÉS D'ÉTUDES

Avant le départ

Quand partir ?

=> *Semestre 4* : vous devez choisir des matières correspondant aux modules suivis à l'EIVP durant ce semestre.

=> *Semestre 5* : votre choix de cours est libre puisque vous avez la possibilité de vous spécialiser.

Où partir ?

=> *Semestre 4* : cf « tableau des destinations »

=> *Semestre 5* : cf « tableau des destinations »

=> *Bi-cursus* : BAI6 (1er et/ou 2e semestre), BAI7 (1er semestre), BIA3 (1er semestre)

Comment partir ?

=> *Programme Erasmus+* : un semestre parmi les destinations européennes mentionnées ci-dessus.

=> *BRAFITEC* : une mobilité dans le cadre de ce programme combine un semestre de formation et un stage.

=> *Accords bilatéraux* : toutes les destinations hors Europe et Brésil.

=> *Double-diplômes* : certains partenariats ont été renforcés par des accords de double-diplômes ; rendez-vous sur la page International de l'EIVP pour découvrir la liste. Les mobilités s'effectuent alors sur un an.

=> *Départs libres* : plus rare et compliqué que de partir dans le cadre d'un accord de partenariat, il vous est cependant possible de démarcher par vous-même une université étrangère.

=> *Bi-cursus* : certaines destinations sont plus pertinentes pour votre programme, renseignez-vous en fonction du semestre choisi.

Processus

1. Après la campagne internationale de la Direction des Relations Internationales, vous nous faites parvenir une lettre de motivation avec votre choix de 3-5 destinations à relations.internationales@eivp-paris.fr

2. Le jury international se réunit et décide de l'attribution des places (critères : notes, niveau de langue, motivation).

3. Après publication de la sélection, vous confirmez votre départ.

4. Nomination des étudiants par l'EIVP aux partenaires.

5. Vous entamez les démarches d'inscription (pour les Erasmus+, directement auprès de l'université partenaire).

Conseil pratiques

=> *Certificats* : les institutions partenaires peuvent demander un certificat de langue et/ou une notification de mobilité officielle de l'EIVP.

=> *TOEFL/IELTS* : certaines destinations requièrent de passer un test d'anglais, renseignez-vous sur leur site.

=> *OLS* : pour les étudiants Erasmus+, cours en ligne après test de langue non éliminatoire à passer avant le départ

=> *Logement* : contacter l'établissement d'accueil.

=> *Assurance* : pour l'Europe, demandez votre carte européenne d'assurance maladie à votre CPAM ; hors Europe, renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

=> *Visa* : pour des départs en dehors de l'Union Européenne, contactez le service consulaire du pays où vous partez.

Pendant la mobilité

Après avoir été nommé par l'EIVP et vous êtes inscrit chez le partenaire, vous partez en échange.

Les étapes

- *Certificat d'arrivée* : document à remplir et faire signer par le partenaire, il confirme votre arrivée et est décisif pour le virement des bourses dont vous pouvez bénéficier.
- *Confirmation ou modification du contrat d'études* : préparé à l'avance en concertation avec le Directeur de l'enseignement et les Relations internationales, il est possible de changer le contrat d'études au cours du premier mois sur place.
- *Inscription aux examens* : certaines universités requièrent une inscription pour les examens, ne ratez pas le coche !
- *Certificat de présence/départ* : à demander à votre établissement d'échange, les dates de votre départ doivent y figurer (particulièrement important pour les Erasmus+).

Après la mobilité

- *Rapport de mobilité* : à votre retour, vous remplissez un questionnaire pour partager votre expérience. Celui-ci est ensuite mis sur Claroline à destination des élèves de l'EIVP intéressés par une mobilité à l'international.

=> *Pour les Erasmus+* : vous devez également répondre à un questionnaire envoyé automatiquement par Erasmus+ (via Mobility Tool), et faire le deuxième test OLS.

- *Relevé de notes* : l'original doit être envoyé directement à l'EIVP, mais vous devez nous transmettre vos notes dès que vous les recevez.

- *Reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger* : vos notes sont transformées à l'échelle française (sur 20), puis validées par la scolarité.

30 ECTS doivent être obtenus sur un semestre – en cas de non-obtention des 30 ECTS, vous gardez ceux validés mais devez rattraper les ECTS manquants, selon décision du Conseil d'enseignement. Pour les pays où le système ECTS ne s'applique pas, le plan d'études effectué devra en tout cas être validé par la Direction de l'enseignement.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter l'EIVP et pas seulement si vous avez un problème ! Donnez de vos nouvelles et envoyez-nous des photos.

Contact :

relations.internationales@eivp-paris.fr

MOBILITE DE STAGES

- Vos stages à l'international peuvent être chez des partenaires ou hors partenariat. Veuillez consulter la base de données à ce sujet.

Pour un stage chez les partenaires, il est nécessaire d'avertir la Direction des Relations Internationales.

- Pour des départs au semestre 4, le stage Etudes et Recherche peut être combiné pendant la mobilité d'études (ex : au Brésil) ou enchaîné dans l'université partenaire.

- Des procédures précises sont à respecter pour votre stage (note d'intention/convention/point d'étape...) et sont à consulter sur le site internet de l'EIVP.

- Rapport de stage et soutenance :

Attention si vous partez en mobilité au semestre 5, il vous faudra revenir pour votre soutenance.

- Contact stages: estelle.gascoin@eivp-paris.fr (stage E&R)

- Contact programmation soutenances : catherine.allet@eivp-paris.fr

BOURSES

- *Erasmus+* : les mobilités sont subventionnées par une bourse dont le montant mensuel varie selon la subvention reçue par l'EIVP et le pays de destination ; 70% sont versés au début de la mobilité, 30% au retour.

- *BRAFITEC* : ces mobilités sont subventionnées par une bourse remise au retour des étudiants, après demande auprès de la CDEFI.

- *Conseil Régional Île-de-France*: sur critères sociaux et selon les enveloppes budgétaires allouées annuellement à l'EIVP

- *Remboursement des transports* : l'EIVP et l'AIVP proposent aux étudiants une bourse de remboursement de frais de transport, respectivement pour les élèves boursiers et non-boursiers, dans le cadre d'une mobilité à l'international. Les conditions d'attribution sont à retrouver sur le site internet de l'EIVP et dépendent de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Nous vous rappelons que les bourses complémentaires ne sont pas un droit mais une aide, dans la limite des crédits disponibles, de l'EIVP et d'autres organismes souhaitant vous accompagner dans votre mobilité internationale.

=> Vous ne devez pas baser votre décision de départ sur une hypothétique obtention de bourse complémentaire.